

POSTULAT

Aigle aujourd'hui labelisée « ville à vélo » et que se passera-t-il concrètement demain ?

Monsieur le président, Madame et Messieurs les Municipaux, chères et chers membres du Conseil Communal,

Il y a plus de trois ans lors de sa séance 28 septembre 2021 le conseil communal a accepté à l'unanimité le préavis 2020-21 relatif au Schéma directeur cyclable.

Depuis, pas grand-chose.

Nous avons certes pu être mis en vitrine en mondovision lors du départ de la 9me étape du Tour de France le 10 juillet 2022.

Cette même année 2022 décrétée année du vélo, n'a débouché sur peu d'éléments concrets dont un livre souvenir magnifiquement rédigé et illustré.

Le 12 juin dernier, Christian Prud'Homme lui-même s'est déplacé au CMC pour remettre en main propre le label Ville à Vélo à nos autorités

Label maintenant complété par un autre, l'UCI Bike City.

Lors de notre séance du conseil communal du 28 juin 2023 notre syndic nous annonçait retirer le préavis 2023-11 pour je cite « avoir ainsi le privilège de pouvoir développer le premier secteur pilote dédié à la mobilité douce sur les tronçons de l'avenue des Glariers mais aussi de la route de Lausanne » dans le cadre de la stratégie vélo 2035 décidée par le canton.

Chablais Région a également mis en avant sa stratégie en lançant une nouvelle page sur son site Internet, consacrée à la mobilité douce cyclable via ce [lien](#).

Par voie de postulat, le groupe PLR demande à la municipalité de bien vouloir lui répondre sur les points suivants :

- Quel est sa vision et quelle est sa position en rapport à ces planifications supérieures que sont la Stratégie Vélo 2035 du canton et la Stratégie sur la mobilité douce cyclable ?
- Quels sont les moyens qui devront être mis à disposition pour la mettre en œuvre ?

Pour le groupe PLR, Jacques Vacheron

